

Déposer mon permis de construire, ma déclaration préalable, mon certificat d'urbanisme **en ligne** ?



Guichet Numérique des Autorisation d'Urbanisme

Mode d'emploi du G.N.A.U

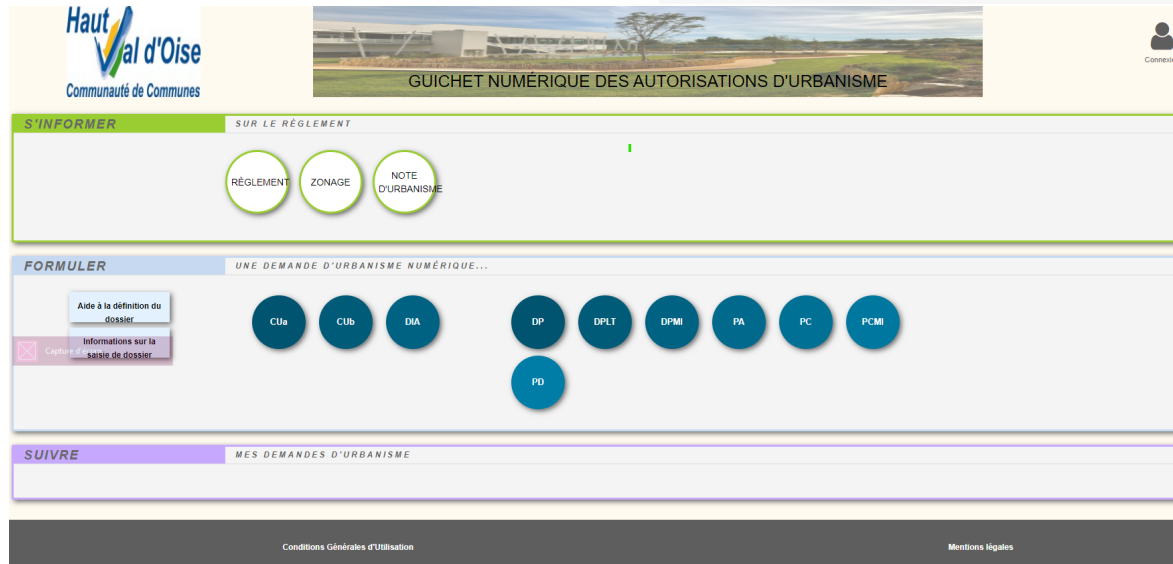
▶ **Suivez le guide**

Présentation de la page d'accueil du G.N.A.U

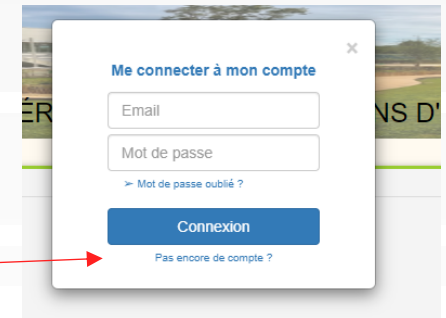
Les fonctionnalités de votre tableau de bord :

The screenshot shows the G.N.A.U. dashboard with the following sections and annotations:

- Header:** Haut Val d'Oise logo and "GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME". A "Connexion" link with a user icon is annotated with "Se connecter à son compte".
- S'INFORMER (SUR LE RÉGLEMENT):** Contains buttons for "RÈGLEMENT", "ZONAGE", and "NOTE D'URBANISME". An annotation "Le règlement de votre commune" points to the "RÈGLEMENT" button.
- FORMULER (UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE...):** Contains buttons for "CUa", "CUb", "DIA", "DP", "DPLT", "DPMI", "PA", "PC", "PCMI", and "PD". Annotations include "Aide à la définition de votre dossier" pointing to a help icon, "Information sur la saisie de votre dossier" pointing to a "Capturer" button, and "Les actes que vous pouvez déposer" pointing to the act buttons.
- SUIVRE (MES DEMANDES D'URBANISME):** A section for tracking requests.
- Footer:** "Conditions Générales d'Utilisation" and "Mentions légales". An annotation "Conditions générales d'utilisation (taille maximale des pièces à télécharger, type de format accepté...)" points to the "Conditions Générales d'Utilisation" link.



Pour utiliser le GNAU, il faut d'abord vous créer un compte



Sélectionner « pas encore de compte »

Activer le compte en validant l'e-mail reçu sur l'adresse de messagerie indiquée

Compléter les renseignements nécessaires à la création du compte,
ATTENTION: les échanges avec l'administration se feront par le biais de votre adresse mail

Une fois le lien activé, compléter les renseignements nécessaires à la finalisation du compte

Créer mon compte personnel

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Vos identifiants

* **Votre adresse électronique**

* **Confirmez votre adresse électronique**

* **Choisissez un mot de passe**

Pour être conforme à nos règles de sécurité, votre mot de passe doit contenir :

- * Au moins 8 caractères
- * Au moins 2 des catégories suivantes : minuscules, majuscules, chiffres et/ou caractères spéciaux (sauf / et ?)

* **Confirmez votre mot de passe**

Êtes-vous un robot ?

hkfpm

* **Entrer le texte de l'image :**

* **J'accepte les conditions générales d'utilisation**

ANNULER CRÉER MON COMPTE PERSONNEL

Compléter les renseignements nécessaires, ils s'inscriront directement dans vos formulaires d'urbanisme

Paramètres de compte

Utilisateur Confidentialité Informations

Utilisateur

Informations personnelles

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Civilité *

Nom *

Prénom *

Type de compte Particulier Personne morale

Date de naissance *

Lieu de naissance *

Département de naissance *

Pays de naissance *

Coordonnées

Téléphone

RETIC

Puis cliquez sur retour pour revenir à la page d'accueil

Se connecter à son compte

Vous pouvez vous connecter sur votre guichet numérique en cliquant sur « connexion »

Me connecter à mon compte

Email

Mot de passe

> Mot de passe oublié ?

Connexion

Pas encore de compte ?

Me connecter à mon compte

Email

Mot de passe

> Mot de passe oublié ?

Connexion

Pas encore de compte ?

Renseignez votre adresse de messagerie électronique, votre mot de passe et cliquez sur connexion

Saisir sa demande

Pour déposer votre demande, il vous faut sélectionner le type de dossier à déposer:

- Certificat d'urbanisme de simple information (Cua)
- Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)
- Déclaration Préalable (DP)
- Déclaration préalable lotissement et autre division (DPLT)
- Déclaration préalable pour maison individuelle (DPMI)
- Permis d'aménager (PA)
- Permis de construire autre qu'individuel(PC)
- Permis de construire maison individuelle (PCMI)
- Permis de démolir (PD)

The screenshot shows the 'GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME' interface. It features a header with the Haut Val d'Oise logo and a navigation menu with three tabs: 'S'INFORMER' (selected), 'FORMULER', and 'SUIVRE'. Under 'S'INFORMER', there are three circular buttons: 'RÈGLEMENT', 'ZONAGE', and 'NOTE D'URBANISME'. The 'FORMULER' section is titled 'UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE...' and contains a grid of circular buttons for different request types: CUa, Cub, DIA, DP, DPLT, DPMI, PA, PC, PCMI, and PD. A red arrow points from the text 'Aide à la définition du dossier' to the CUa button. A small pink box with a magnifying glass icon is labeled 'Informations sur la saisie de dossier'. The 'SUIVRE' section is titled 'MES DEMANDES D'URBANISME'. At the bottom, there are links for 'Conditions Générales d'Utilisation' and 'Mentions légales'.

En cliquant sur le dossier à déposer, vous arrivez sur une nouvelle page afin de compléter le formulaire CERFA de votre demande

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D	P	Dpt	Commune	Année	N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie le

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

à l'Architecte des Bâtiments de France

au Directeur du Parc National

Il est possible d'importer et d'exporter un formulaire numérique pré rempli

De vérifier les éléments saisis

Si vous manquez de temps pour finaliser la demande, vous la sauvegardez et la récupérez ensuite

La transmission de la demande implique qu'il n'est plus possible de modifier les éléments

Revenir à la page d'accueil

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE MA DEMANDE

RETOUR

Complétez les éléments du formulaire CERFA puis cliquer sur la touche « vérifier la saisie »

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Ce document est émis par le maître en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13805.
Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...)
- vous construisez une annexe à votre habitation (garage, salon de jardin, garage...)
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) format(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'adossations d'urbanisme (ADAU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie le

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :
 à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

- IMPORTER LE DOSSIER
- EXPORTER LE DOSSIER
- VÉRIFIER MA SAISIE
- SAUVEGARDE
- TRANSFÉRER MA DEMANDE
- RETOUR

Erreurs à corriger 14

- Localisation du terrain : voir ou lire-ét obligatoirement. (716)
- Localisation du terrain : lecture obligatoire. (716)
- Vous devez préciser au moins un aménagement ou une construction pour votre projet. (716)
- Rattachement cadastrale / fiche complémentaire : supérieure à la parcelle obligatoire. (716)
- Paragraphe 3.1 : attendez-vous un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Réponse obligatoire. (716)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans un lotissement ? Réponse obligatoire. (716)
- Paragraphe 3.3 : le terrain est-il situé dans une ZAC ? Réponse obligatoire. (716)
- Paragraphe 3.4 : le terrain fait-il partie d'un aménagement urbain ? Réponse obligatoire. (716)
- Paragraphe 3.5 : le terrain est-il situé dans un périmètre d'opérations d'urbanisme ? Réponse obligatoire. (716)
- Paragraphe 3.6 : le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National ? Réponse obligatoire. (716)
- Engagement : une obligation (formet attendu) (716)
- Engagement : lieu obligatoire. (716)
- Engagement : veuillez saisir votre nom et votre prénom dans le cadre obligatoire. (716)
- Ajouter l'autre part. Pièce obligatoire : un plan de situation. (716)

Déclaration préalable
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le maître en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (aménagement, camping, accès de stationnement, etc.) d'un local de vente, de fabrication, de stockage ou de dépôt.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...)
- vous changez de destination soumise à simple déclaration.

Vous devez préciser à quelle(s) format(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'adossations d'urbanisme (ADAU) disponible sur www.service-public.fr

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :
 à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. L'avis notifié des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun

Vous pouvez corriger les erreurs de saisie avec les touches « actualiser les erreurs et la petite flèche bleue à côté de chaque erreur à corriger,



Une fois l'ensemble des erreurs corrigé, vous pouvez joindre les documents nécessaires à l'instruction de votre demande (pour connaître les pièces obligatoires et leur mise en œuvre se reporter au guide du permis de construire)

JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES - AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS

Format de fichier accepté : PDF, PNG, JPG, PPT
 Formats supportés pour les pièces "AUTRE"
 Taille maximale : 100000 Ko
 Au clic, le fichier guide les étapes d'une compression automatique.

DPI: Un plan de situation du terrain

SAISIR AUTRES DEMANDEURS

Il y a aucun contributeur

Si votre projet est portée par plusieurs personnes, vous avez la possibilité de renseigner les autres demandeurs en cliquant sur « ajouter un autre demandeur »

La norme des pièces recevables est notée et vous pouvez en ajouter autant que nécessaire à la compréhension de votre dossier dans la limite prescrite,

JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES - AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS

AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE

Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, PDF
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" :
Taille maximale : 10000000 Ko.
Au delà, le fichier ajouté fera l'objet d'une compression automatique.

DP1. Un plan de situation du terrain

plancommune.jpg

Détacher le fichier ✕
Télécharger le fichier 📄

Ajouter ➕

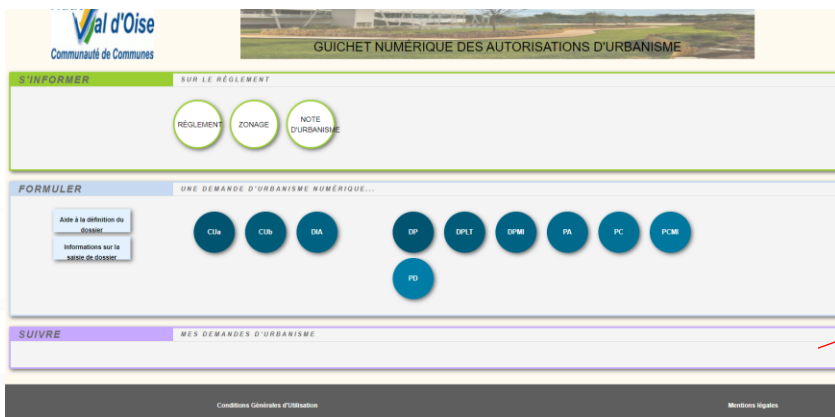
SAISIR AUTRE(S) DEMANDEUR(S)

AJOUTER UN AUTRE DEMANDEUR

Il n'y a aucun codemandeur

IMPORTER LE DOSSIER
EXPORTER LE DOSSIER
VÉRIFIER MA SAISIE
SAUVEGARDER
TRANSMETTRE MA DEMANDE
RETOUR

Vous pouvez maintenant envoyer votre demande auprès du guichet numérique de votre commune, **ATTENTION**, cette démarche est irréversible, vous ne pouvez plus revenir sur le dossier créé,

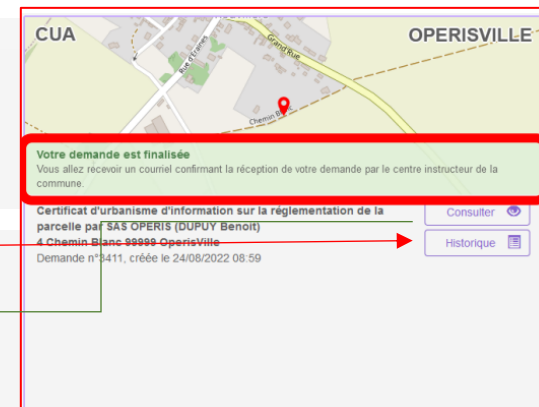
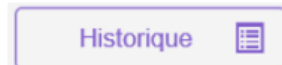


Vous retrouverez toutes vos demandes dans ce cadre et vous recevrez également un accusé d'enregistrement électronique (AEE) sur votre adresse de messagerie qui confirmera que la demande a bien été envoyée

Puis dans un délai de 10 jours ouvrés, un accusé de réception électronique sur votre adresse électronique vous confirmant la date de dépôt officielle de votre demande et son numéro d'attribution,

Vous pouvez également retracer l'historique de votre demande via la touche « historique »

Ou consulter les pièces que vous avez jointes



Suivre l'avancement de votre dossier

- Après la prise en charge de votre dossier par la collectivité, les informations et pièces sont vérifiées par le service instructeur
- Dans le premier mois qui suit le dépôt de votre demande, votre dossier peut être considéré **SOIT** complet, **SOIT** incomplet (il manque donc des pièces ou bien celles-ci sont insuffisantes)
- Vous serez informé par message électronique de l'état de complétude ou d'incomplétude de votre dossier

VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET

- Sur la page d'accueil de votre GUICHET NUMERIQUE, le bandeau sera coloré en rose vous indiquant ainsi qu'il manque des pièces, Dans l'onglet « documents », vous pourrez prendre connaissance du courrier d'incomplet, la pièce sollicitée sera visible
- Pour compléter votre dossier, vous cliquez sur « modifier »; vous pouvez mettre une nouvelle pièce correspondant aux besoins de l'instructeur
- Une fois que vous aurez téléchargé les nouvelles pièces ou les pièces substitutives, vous cliquez sur « transmettre ma demande »

LE TABLEAU DE BORD

- Le bandeau du tableau de bord passe de rose à vert, c'est donc que vos pièces ont bien été transmises et que votre dossier est désormais complet (*sinon la phase précédente peut être renouvelée jusqu'à l'obtention des pièces*): vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique sur votre adresse de messagerie qui confirme cette transmission puis un accusé de réception qui indique la réception de ces pièces par le service instructeur

L'ARRETE DE DECISION

- L'arrêté peut vous être transmis par votre GUICHET NUMERIQUE, Vous pouvez en prendre connaissance par la touche « documents »

LA PHASE TRAVAUX

Vous avez reçu votre arrêté validant votre permis de construire ou votre déclaration préalable (RAPPEL, vous devez afficher cette autorisation au droit de votre terrain pendant toute la durée des travaux), vous avez commencé vos travaux ALORS il faut:

- Déposer votre Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC), uniquement pour les permis de construire, Sur le GUICHET NUMERIQUE, vous déposerez cette déclaration en cliquant sur le bouton « DOC » que vous transmettez ensuite en cliquant sur « transmettre ma demande »

Vos travaux sont achevés, vous devez alors le préciser sur LE GUICHET NUMERIQUE; de la même façon vous

- Déposez votre formulaire en cliquant sur le bouton « DAACT » puis vous confirmez afin de saisir le CERFA que vous complétez puis transmettez,

Votre tableau de bord vous indiquera alors pour la DOC comme pour la DAACT de la bonne transmission en mairie

ATTENTION: Si vous décidez de déposer un permis de construire MODIFICATIF, veillez à ce qu'aucune Déclaration Attestant de l'Achèvement des Travaux n'ait été déposée préalablement, faute de quoi le permis de construire initial sera déclaré **clos définitivement** ne laissant plus la possibilité de déposer ledit permis de construire modificatif,